

Délibération n°2024-05-049

Date de convocation : 22 mai 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Pôle des Métiers – Rapport annuel 2023 du délégué

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Servais, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

Mme CLOAREC Marie-Françoise à M. GUEGUEN Guy
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme CARRER Bernadette à M. DUFFORT Jean-Philippe
M. SALIOU Louis à Mme CLAISSE Laurence
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s) /

Absent(s) M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. MICHEL Bernard

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'obligation faite au délégataire de produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport d'activité retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, l'association du Pôle des métiers a remis à la Communauté de communes son rapport pour l'année 2023.

Conformément à la réglementation en vigueur, communication de ce rapport doit être faite au conseil communautaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

Vu la délibération n°2019-12-122 du 17 décembre 2019 approuvant le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle des métiers avec l'association du pôle des métiers, prenant effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans ;

Vu la conférence des maires en date du 21 mai 2024 ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le conseil communautaire prend acte du rapport 2023 du délégataire du Pôle des métiers, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 30 mai 2024.

Le Secrétaire de séance,
Bernard MICHEL.



Le Président,
Henri BILLON.



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU POLE DES MÉTIERS

année 2023

Rapport Annuel d'exploitant

(Prescriptions des articles L. 3131-5 et R. 3131-3 du code de la commande publique tout deux relatifs aux contrats de concession)

Informations générales :

L'association Pôle des métiers assure une DSP pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'année 2023 :année d'activités essentiellement dues aux formations développées par les organismes et entreprises du territoire

1 Investissements/ tarifs/Contrats de concession (conv : art 42-1)

Afin d'améliorer les prestations et de maintenir un bon niveau d'équipement, le pôle des métiers a réalisé quelques investissements mobiliers.

Les tarifs appliqués en 2023 sont conformes aux décisions du conseil communautaire :

Libellé	Tarif
Studio 1 personne	309 € par mois
Studio 2 personnes	370 € par mois
Location de salle	118 € par jour

Aucune modification n'a été apportée au contrat de concession

2 Informations relatives à la performance et au remplissage de l'équipement (conv : art 42-2)

2.1 - location de salle

Sur l'année 2023, taux de location moyen de 40,53 %. Contre 40,78% en 2022

NB : Le calcul prend en compte tous les jours ouvrés de l'année malgré l'absence de formation à certaines périodes de l'année (congrés d'été, périodes)

Le pôle des métiers loue des salles d'activité de formation pour :

- la MFR de Landivisiau: utilisation d'une salle 9 mois pour la formation de stagiaires adultes
- l'Iréo de Lesneven-mfr : utilisation de 1 salle à l'année en moyenne pour des stagiaires adultes (formation, maraîchage, soudure, pépinière, porc)
- l'IBEP : locataire d'une salle et une petite salle depuis plusieurs années pour la préparation avenir jeune

- le CLPS : locataire régulier pour un CAP Accompagnement éducatif petite enfance et au cours de 2023 l'accompagnement pour des accidentés du travail.
- Un bureau à l'année pour le SDAEC et Terralliance

- location ponctuelle mais régulière

- la MSA : les services de la médecine du travail utilisent un bureau régulièrement pour les visites médicales du travail
- Agriformation pour la formation des agriculteurs
- Samson- Pichon plusieurs semaines de location de salles et la halle technique pour la formation de clients
- Quelques entreprises en location pour une journée.

2.2 Hébergement:

Sur l'année 2023, taux de location moyen de **83,43 %**. (contre 89,11 % en 2022) pour 53 personnes

Le pôle dispose de 29 studios meublés locatifs dont deux au rez-de-chaussée sont aménagés pour accueillir un public à mobilité réduite.

Les studios sont loués à la semaine, au mois ou pour des périodes plus longues.

Le public accueilli :

- des stagiaires adultes en formation
- des salariés en contrat de travail par alternance: apprentissage ou contrat de professionnalisation ;
- des salariés qui viennent travailler et/ou se former au pays: CDD, intérim, saisonniers, personnels en début de contrat.

Pour rappel , les locataires peuvent bénéficier des allocations logement selon leurs revenus.

2.3 Restauration :

Sur l'année 2023, le nombre de repas servi a été de **:1290** contre 1095 en 2022.

Pour favoriser l'accueil de groupes, le pôle propose un service de restauration . La préparation des repas est confiée à des traiteurs locaux qui livrent les repas en liaison chaude

Un minimum de 12 repas est nécessaire pour passer commande ;

3 Situation du personnel (conv : art 42-3)

L'activité du pôle des métiers s'appuie sur deux forces, les bâtiments- équipements et les ressources humaines.

L'association déléguée à la DSP a conventionné avec deux établissements qui mettent à disposition leurs ressources humaines à temps partiels : La MFR de Landivisiau 3 personnes et l'iréo de Lesneven 4 personnes .

Fonction	Prénom NOM	Employeur	Temps annuel (h)
Directeur	François Pouliquen	Iréo de lesneven	780
Adjointe	Erell Le Guern	MFR Landivisiau	264
Accueil et formation	Erwan Gelébart	MFR Landivisiau	100
Agente administratif/ comptable	Christine Berthou	Iréo de lesneven	144
Agente de service/ ménage	Marie Pierre Roudaut	MFR Landivisiau	450
Agente de service/ restauration	Nathalie Le Tournel	Iréo de lesneven	300
Agent de service/ maintenance	Laurent Bloas	Iréo de lesneven	280

4 Informations techniques (conv : art 42-4)

Inventaire des biens acquis en 2023 :

Matériel	Année d'acquisition	Nombre	Prix d'acquisition TTC
Ecran de projection	2023	1	370
Sonorisation espace mont d'arrée	2023	1	0

Consommation en fluide :

Eau : 1319 m³ (5716 €) contre 1173 m³ en 2022

Electricité : 116 024 Kwatt heure (25 028€) contre 121 097 Kwatt en 2022 soit 4 % de baisse de consommation par rapport à 2022 et tout de même hausse de dépense de 44 % /

La consommation est en baisse car la pompe à chaleur est de nouveau en panne.

Fuel : 5537 litres (6 067 €) / hausse de consommation en 2023 car la pompe à chaleur en panne est compensée par la chaudière à fuel.

Par ailleurs le fournisseur d'électricité estime pour 2024 un coût total d'électricité de 36 292 € (contre 22 481 € en 2020)

5 Informations financières (conv : art 42-5)

Voir Compte de résultat détaillé

Le montant total des produits (DSP) pour l'année 2023 :	206 142,65 €
Le montant des charges liées à la DSP sont de	204 334,35 €
Résultat DSP	1808,30 €

Maintenance

Equipement	Prestataire	Durée du contrat
Portail extérieur et Portes sectionnelles Portes coulissantes	Portalp ZA de Rocomps 35410 CHATEAUGIRON 02 99 62 87 87	Reconduction annuelle tacite
Système téléphonique	Axians 16 Rue Louis Paturel ZAE du Perray, 22950 Trégueux 02 96 62 25 25	Reconduction annuelle tacite
Reprographie	SADA 17 Avenue de la Libération, 29000 Quimper 02 98 90 04 47	Reconduction annuelle tacite
Système de détection incendie	ASI 14 rue du Docteur Menguy 29270 CARHAIX 02 98 93 19 00	Depuis le 23/10/2012 Reconduction annuelle tacite
Extincteurs	SICLI Immeuble atrium 6 rue bas du village 35515 CESSON SEVIGNE 02 99 86 89 89	Depuis le 28/03/2011 Reconduction annuelle tacite
Ventilation	Engie Home service 30 rue de l'herbonnière 35577 CESSON SEVIGNE	Depuis 01/12/2016 Reconduction annuelle tacite
Système électrique	Apave Nord Ouest Zac de Kergaradec 37 avenue du Baron Lacrosse 29803 BREST 02 98 42 14 44	Depuis 24/07/2017 Reconduction annuelle tacite
Pompe à Chaleur et chaudière	Engie Home service 30 rue de l'herbonnière 35577 CESSON SEVIGNE 02 98 41 41 00	Depuis février 2013 Reconduction annuelle tacite
Matériel de cuisine	PICHON Echangeur saint Thonan 29800 SAINT THONAN 02 98 20 29 21	Depuis janvier 2022
Antiparasitaire	APA ZA de Triévin 29420 PLOUVORN	Depuis le 26/10/2015 Reconduction annuelle tacite

Maintenance informatique	FDMF 29000 Quimper	Adhésion réseau MFR
Protection des données	Wangarden 2 A rue Danton 92120 Montrouge	Reconduction annuelle

6 Projets et perspectives *(conv : art 42-5)*

- Augmentation des tarifs de location 2024 de 3 % déterminé par arrêté de la CCPL sur proposition du pôle des métiers.
- Les hausses des coûts de l'énergie et des fournitures seront vraisemblablement supérieures à cette hausse de tarif.
- Ouverture de nouvelles actions de formation courtes destinées à des salariés d'entreprise

7 Accompagnement de la CCPL

Le service technique de la CCPL apporte son expertise technique afin d'accompagner l'agent de maintenance du pôle des métiers.

Le service technique a été sollicité et est intervenu plusieurs fois pour parer aux infiltrations régulières d'eau de pluie dans le bâtiment de formation et coordonner les travaux de réfection suite au dégâts des eaux et de la tempête Ciaran.

Rapport rédigé par François Pouliquen le 4 avril 2024
directeur du Pôle des Métiers

Pôle des Métiers - Délégation Service Public
Compte de Résultat du 01/01/2023 au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22		du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Alimentation	1 124,93	1 153,79	Produits des activités	198 814,10	212 835,30
Fuel	6 670,47	4 864,20	Restauration	20 764,60	19 187,70
Produits d'entretien	1 378,48	1 350,60	Location de salles	86 969,50	87 168,50
Autres achats	43 921,43	38 130,02	Locations de studios	90 678,00	105 449,10
Prestations traiteurs	10 772,60	10 103,60	Location matériel	402,00	1 030,00
Electricité	25 028,83	17 358,53			
Eau	5 716,06	4 950,86			
Carburants	43,56	78,65			
Fournitures petits équipements	2 146,25	5 488,76			
Fournitures de bureau	271,46	178,08			
RRR obtenus sur achats (Cèdre)	-57,33	-28,46			
Charges externes	67 586,22	65 371,60	Produits de services	4 207,75	1 258,85
Location et charges locatives	44 000,00	44 000,00	Photocopies	3 507,75	1 138,85
Autres locations	340,68	693,94	Autres	700,00	120,00
Entretien Réparation	1 129,16	1 599,30			
Maintenance téléphonique / gestibase / autres	7 733,63	5 559,30	Cotisation association	5,00	45,00
Assurances	2 656,13	2 511,02			
Abonnements					
Pédago, Informatique	2 628,79	1 511,43			
Honoraires divers	1 865,78	640,07	Produits divers de gestion courante	11,61	100,00
Information Tiers	215,28	518,50			
Affranchissement	107,89	115,86			
Téléphone	2 917,02	3 181,24			
Services bancaires	3,76	57,40			
Cotisations	3 988,10	4 983,54			
Impôts, taxes et assimilés	2 095,00	2 289,00			
Mise à disposition personnels indemnité stagaiaire	76 435,97	71 327,34			
Dotations aux amortissements	4 914,94	4 040,61			
Dotations aux provisions		505,50			
Perte sur créances	13,00	3 419,04			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	204 140,44	192 451,70	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	203 038,46	214 239,15
CHARGES FINANCIERES	193,91	18,05	PRODUITS FINANCIERS	3 104,19	4 359,15
Intérêts et charges assimilés	193,91	18,05	Produits financiers et produits assimilés	3 104,19	1 163,15
			Reprises sur provisions et transferts de charges		3 196,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	193,91	18,05	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 104,19	4 359,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 967,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
BENEFICE	1 808,30	17 161,55	PERTE		
TOTAL DES CHARGES	206 142,65	218 598,30	TOTAL DES PRODUITS	206 142,65	218 598,30